

Bulletin n° 5 - Décembre 2017

# Mot du Président

ARPHEUILLES

CHÂTILLON s/ INDRE

CLÉRÉ-DU-BOIS

CLION

FLÉRÉ-LA-RIVIÈRE

MURS

PALLUAU s/ INDRE

ST-CYRAN-DU-JAMBOT

SAINT-MÉDARD

LE TRANGER

La Communauté de Communes vous semble peut-être quelque chose d'obscur, d'abstrait. Sachez que les dix Maires travaillent pour le bien de toutes et tous et veulent améliorer la qualité de vie des habitants et redonner de la vitalité à notre territoire.

Un atelier relais vient d'ouvrir, terminé dans les délais prévus ; il permet à l'entreprise de maroquinerie « Léon Flam » de développer son activité et nous l'espérons, de créer de nouveaux emplois.

La piscine va être restaurée. Ce sera un énorme chantier pour lui redonner une nouvelle jeunesse et lui permettre, pendant les trente prochaines années, d'accueillir les collégiens et les écoliers, ainsi que les adultes adeptes de la nage. Une année de travaux est à prévoir.

Le SAPE RAM est doté d'un nouveau préau, élément de confort appréciable pour les enfants.

Le Ministre de l'Intérieur nous a confirmé, directement par courrier, son accord pour la construction d'une nouvelle caserne où les gendarmes et leurs familles viendront avec plaisir.

Le programme annuel de réfection de la voirie se poursuit. Nous aimerions pouvoir faire plus chaque année mais les choix sont délicats car les budgets sont « restreints ».

Le déploiement de la fibre optique sur les communes de Châtillon sur Indre et de Clion est en cours.

La Communauté de Communes a participé, par l'intermédiaire de Monsieur Beigneux (mutualisation de services), à la réalisation d'un projet Palludéen : l'école primaire. La participation de ce dernier sera remboursée à la CDC par la commune de Palluau car ce projet n'est pas communautaire.

Les projets sont nombreux : aménagement des zones artisanales, nouvel atelier relais et rénovation du gymnase.

Il est bien évident que nous ne pourrons entreprendre que ce qui sera compatible avec les budgets qui nous sont alloués par l'Etat.

Merci à tout le personnel, administratif et technique, pour son implication et son dévouement.

Au nom du Conseil Communautaire, je vous présente nos meilleurs vœux pour l'année 2018 et bien sûr une bonne santé à toutes les familles.

Bien cordialement à toutes et à tous.

**Michel HETROY**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Du CHATILLONNAIS EN BERRY

• 1, rue Maurice Davaillon - 36700 CHATILLON-sur-INDRE

• ☎ : 02.54.39.01.16 ✉ : [communautedecomunes36700@orange.fr](mailto:communautedecomunes36700@orange.fr)

Service des Déchets Ménagers ☎ : 02.54.38.99.70 ✉ : [cdcdechetsmenagers@orange.fr](mailto:cdcdechetsmenagers@orange.fr)

• Site internet : <http://www.chatillonnais-en-berry.fr>

La Communauté de Communes du Châtillonnais en Berry regroupe les dix communes visées en première page. Elle recense une population de 6 438 habitants. Elle est composée de 28 conseillers.

Son rôle est d'élaborer et de mettre en œuvre des projets communs de développement et de solidarité en milieu rural.

Elle exerce les compétences suivantes :

#### **A/ Compétences obligatoires :**

- ◇ L'aménagement de l'espace
- ◇ Le développement économique
- ◇ L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- ◇ La collecte et le traitement des déchets ménagers et déchets assimilés
- ◇ La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

#### **B/ Compétences optionnelles :**

- ◇ La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire.
- ◇ La protection et la mise en valeur de l'environnement
- ◇ La création et la gestion de maisons de services au public et la définition des obligations de service public y afférents
- ◇ La politique de la ville

#### **C/ Compétences facultatives :**

- ◇ La construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs
- ◇ La petite Enfance et la Jeunesse
- ◇ Les contributions et les dotations au Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre (SDIS)

#### **L' aménagement de l'espace :**

*SCOT* : Le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Valençay en Berry est actuellement soumis à une enquête publique en mairie de Châtillon sur Indre du 13 novembre au 16 décembre 2017.

*Fibre optique* : Cette année, la fibre optique est déployée sur les communes de Châtillon sur Indre et de Clion sur Indre par l'intermédiaire du Réseau d'Initiative Publique de l'Indre (RIP 36) et ce afin de permettre un débit internet plus élevé.

Le coût de cette opération pour la Communauté de Communes s'élève à 286 000,00€ HT.

#### **Le développement économique :**

*Agent de développement économique* : La Communauté de Communes a signé une convention de partenariat avec la BGE de l'Indre (appui aux entreprises) afin de permettre la mise à disposition d'un agent de développement économique au sein de la Communauté de Communes. Ses missions seront de favoriser l'émergence et l'accompagnement des projets locaux. Ce chargé de mission sera en lien direct avec les entreprises afin de les aider dans différentes démarches.

**Création d'un atelier relais** : sa vocation est d'accueillir des entreprises en création ou en voie de développement, porteuses de projets économiques ayant pour objectif principal, la création d'emplois.

Le premier atelier relais se situe rue des Sables de Beaugregard à Châtillon sur Indre. Ce bâtiment comprend un atelier, une zone d'accueil, un secrétariat, une salle de réunion et une zone mezzanine de petit stockage, le tout sur une surface de 350 m<sup>2</sup>.

Le bail a été signé avec la Société Léon Flam, une entreprise de confection maroquinerie le 1er Novembre 2017.

Le coût global de l'opération s'élève à 345 360,09€ HT subventionné à hauteur de 184 562,50€ soit à 53,44%.



## **L'OTIC : L'Office de Tourisme Intercommunal**

Créé en 2016, l'O.T.I.C. a pour mission de promouvoir l'attractivité de notre Territoire.

Les chambres d'hôtes, les gîtes, les restaurants, les commerces, les artisans et les propriétaires de site touristique sont les principaux bénéficiaires des actions qui sont menées.

Dirigée par Madame VAN LUL, Présidente, l'OTIC a reçu 7 703 visiteurs sur les points de tourisme (Châtillon sur Indre et Palluau sur Indre) à fin octobre contre 5 053 visiteurs à fin octobre 2016 soit une progression de +52%.



## **La Voirie Communautaire :**

Pour maintenir la sécurité sur l'ensemble du réseau routier communautaire (110 km environs), la Communauté de Communes entreprend sur tout le territoire des travaux de réfection et d'entretien de la voirie communale devenue communautaire au 1er janvier 2014.

Une consultation pour un marché à bons de commande sur une durée de 4 années (contrat 2015-2018) a été lancée et l'entreprise COLAS a été retenue. Les travaux sont définis par ordre de priorité selon un état transmis par les services de l'A.D.T 36 auxquels la Communauté de Communes a adhéré moyennant une cotisation de 5 638,78 € TTC.

Cette année, le montant des travaux réalisés s'élève à 209 357,50€ HT sur les communes de Cléré du Bois, Le Tranger et Palluau sur Indre.

Les communes où les travaux ont été effectués reversent 25% du montant HT à la Communauté de Communes.

## La Petite Enfance et la Jeunesse :

Petite enfance : Elle concerne la gestion et l'entretien relatifs à la petite enfance, pour la structure d'accueil de la petite enfance (SAPE) qui accueille des enfants de 0 à 3 ans, et le relais assistante maternelle (RAM) qui est un lieu d'informations, de rencontre, d'écoute, d'échange, d'accompagnement et d'animation à destination des assistantes maternelles du territoire, des enfants qui leur sont confiés et des parents qui emploient ou qui souhaitent employer.

Ces deux services sont situés rue Edouard Branly et sont gérés par délégation à l'Association Familles Rurales

Jeunesse : Elle concerne la gestion du centre de loisirs de Châtillon-sur-Indre.

### Structure Multi-accueil :

Réalisation d'un préau pour un montant de 2 367,00€ HT afin que les enfants soient protégés du soleil.

Cette structure accueille une capacité d'accueil de 15 places et connaît un vif succès.



Source : NR-M. Frugier

## Travaux de rénovation et d'extension de la piscine :

Depuis sa réalisation en 1993, la piscine n'a pas fait l'objet de travaux lourds. Les opérations d'entretien, de maintenance ont permis de maintenir l'équipement en situation de fonctionnement.

Vu la vétusté du bâtiment, il est nécessaire d'engager des travaux de restructuration, de rénovation, d'agrandissement et de modernisation de l'ensemble de la piscine.



Ce projet architectural consiste :



⇒ À améliorer les performances énergétiques et à rendre l'équipement conformes aux normes d'accessibilité,

⇒ À répondre aux besoins de la maintenance technique et aux besoins associatifs.

Les plans du projet sont consultables à la Communauté de Communes.

**La piscine sera donc fermée à compter du 31 Décembre 2017 pour une période d'environ un an.**

## Gymnase :

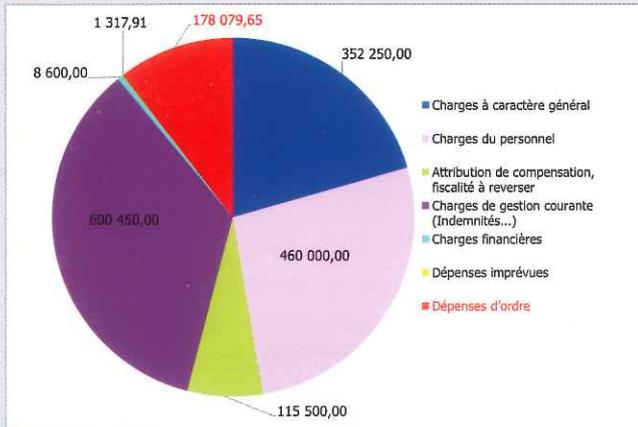
Une étude est actuellement en cours pour répondre d'une part à la mise en œuvre d'une nouvelle installation de chauffage (actuellement hors service), et d'autre part, à la réhabilitation de la structure du bâtiment et aux contraintes d'accessibilité.



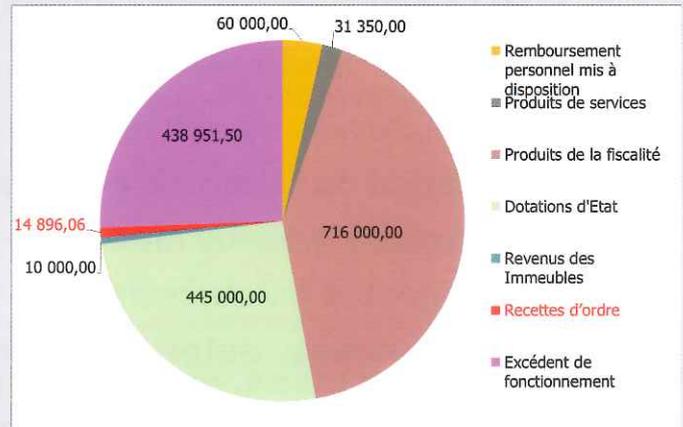
# BUDGET PRIMITIF 2017

## BUDGET GENERAL

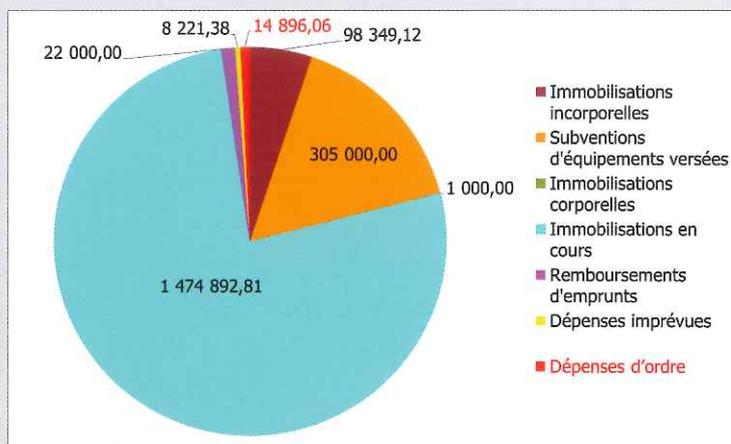
### Dépenses de Fonctionnement



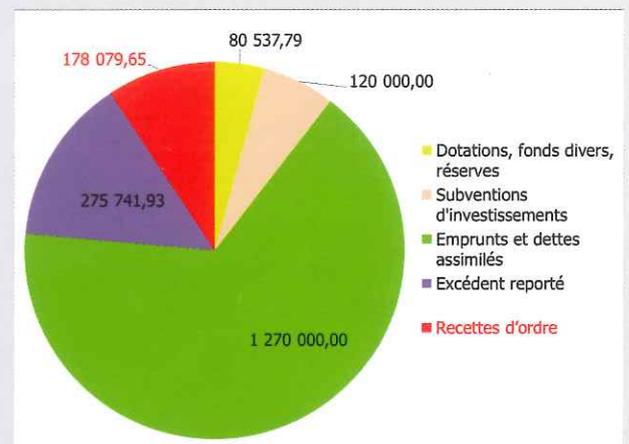
### Recettes de Fonctionnement



### Dépenses d'Investissement

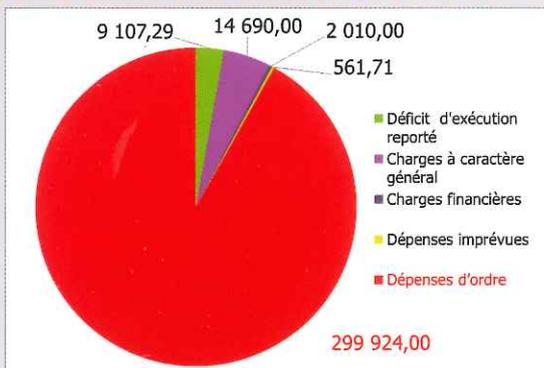


### Recettes d'Investissement



## BUDGET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

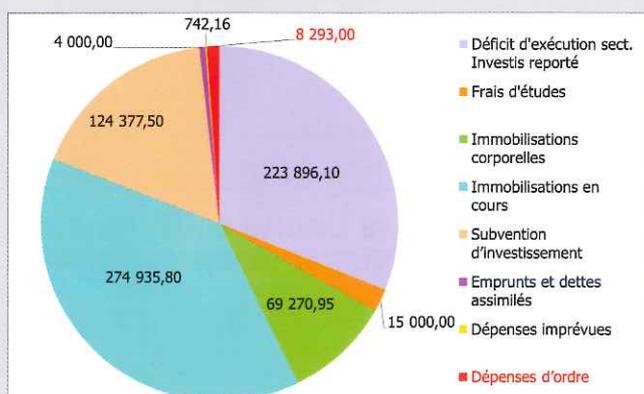
### Dépenses de Fonctionnement



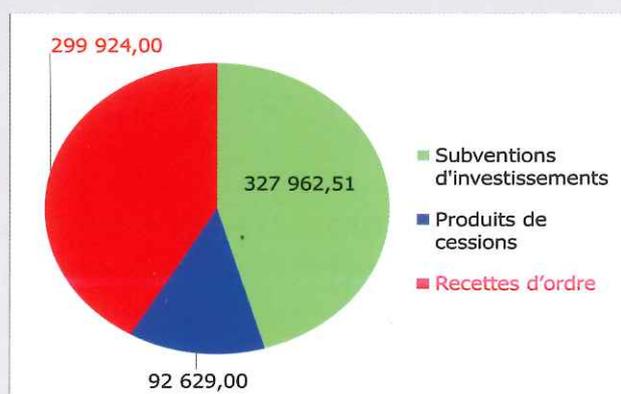
### Recettes de Fonctionnement



### Dépenses d'Investissement



### Recettes d'Investissement



# Sur la Déchetterie

## La Collecte des Pneus

A compter du 1er Janvier 2018, la mise en place d'une **collecte gratuite** des pneus **sera réservée aux particuliers** habitant sur le territoire de la Communauté de Communes du Châtillonnais en Berry. Cette démarche est règlementée comme suit :

- **Présentation de la carte d'accès en déchetterie obligatoire,**
- **Dépôt limité à 4 pneus maximum par jour et par foyer,**
- **Pneus déjantés uniquement,**
- **Type de pneus autorisés: véhicules légers (tourismes, camionnettes), 4x4, quad, moto, scooter.**
- **Les pneus devront être présentés au gardien avant dépose.** Cette vérification permettra la conformité du pneu et ne pénalisera pas financièrement la collectivité. Tous pneus non conformes coûtera 285,00€ la tonne soit environ 1,70€ le pneu.



Pneus acceptés	Pneus refusés
Pneus déjantés Pneus "propres" Pneus des particuliers De 1 à 4 pneus par foyer Pneus entiers	Pneus avec jante Pneus souillés (huile, peinture, ...) et terreux Pneus de professionnels (garages, agriculteurs, ...) Plus de 4 pneus par foyer Pneus coupés
<i>Type de pneus</i>	
Véhicules légers: <ul style="list-style-type: none"><li>- Tourisme</li><li>- Camionnette</li><li>- 4 x 4</li><li>- Quad</li><li>- Moto</li><li>- Scooter</li></ul> 	Poids lourds: <ul style="list-style-type: none"><li>- Camion</li><li>- Engin agricole</li></ul> Véhicules non motorisés: <ul style="list-style-type: none"><li>- Vélo/VTT</li></ul> 

**Les pneus de vélo, brouette, tondeuse sont à déposer dans la benne tout venant.**

L'objectif de cette collecte est de permettre aux habitants de se débarrasser de leurs stocks. Les pneus collectés seront recyclés par l'organisme Aliapur.

.....Encore

## La collecte des cartouches d'encre et des radiographies

La Communauté de Communes de Châtillonnais en Berry a signé une convention de partenariat le 30 mai 2017 avec Pharmacie Humanitaire Internationale Berry (PHI) concernant la collecte des cartouches d'encre vides et des radiographies.

Seuls les habitants des communes ayant signé la convention soit : Châtillon sur Indre, Cléré du Bois, Clion sur Indre, Le Tranger et Palluau sur Indre pourront désormais déposer leurs cartouches et leurs radiographies dans leurs mairies respectives.

Pour les habitants des autres communes soit : Arpheuilles, Fléré la Rivière, Murs, Saint Médard et Saint Cyran du Jambot, le dépôt **s'effectuera à la déchetterie « Le Porteau ».**

**Nous vous rappelons que les comptes rendus médicaux ne doivent pas être présents avec les radiographies mais mis dans les sacs jaunes.**

## Les Déchets Amiantés

**Bonne nouvelle** pour les propriétaires désirant se débarrasser de vieilles tôles amiantées. Il est désormais possible d'en déposer une quantité limitée sur le site de Loches (37) de la société COVED Environnement. La procédure est très encadrée.

Sont acceptés **sur rendez-vous** les plaques ondulées ou des plaques en fibrociment ; les ardoises et bardages en fibrociment, les tuyaux de canalisation et gaines de ventilation en fibrociment. **DECHETS INTERDITS** (liste non limitative) :

Déchets issus de nettoyage de chantiers, Déchets de matériels d'équipement exemples : Dalle vinyle- amiante, bardage isolant, Equipements de protection individuels jetables, filtres de dépoussiéreurs, Débris et poussières, etc...

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la société COVED Environnement - La Baillaudière, 37600 Chanceaux près loches au : 02 47 91 28 50

Les prix jusqu'au 31 Décembre 2017 sont pour le traitement déchets Amiantes - Ciment de 128,00€ par apport de 0 à 1 tonne.

## Les Piles et petites batteries

Sur le site de la déchetterie ou en magasin, vous pouvez également apporter vos piles.

**RECYCLER SES PILES, C'EST FACILE ET C'EST UTILE !**

**NE LES JETEZ PAS** dans les ordures ménagères et stockez-les dans un conteneur comme le Cube à Piles Corepile.

**RAPPORTEZ-LES** Trouvez le point de collecte le plus proche de chez vous sur notre site.

Dans une pile ou batterie, jusqu'à 80% DES MÉTAUX SONT RECYCLÉS pour être utiles au quotidien.

COLE À PILES → POINT DE COLLECTE → FABRICATION DE NOUVEAUX OBJETS → FIN DE RECYCLAGE

[jerecyclemespiles.com](http://jerecyclemespiles.com)

Corepile



Des cubes à piles sont à venir retirer à la Communauté de Communes

**PARTEZ À LA CHASSE AUX PILES !**

OÙ LES TROUVER CHEZ SOI ? Les piles et petites batteries sont partout !

EN MOYENNE CHAQUE FOYER FRANÇAIS POSSÈDE :

- 75 PILES ET BATTERIES
- 44 APPAREILS CONTENANT DES PILES OU BATTERIES

TOUTES les piles et petites batteries SE RECYCLENT.

[jerecyclemespiles.com](http://jerecyclemespiles.com)

Corepile

# Mémo Tri

**LA CHAMBRE** : Envie d'un mobilier plus moderne ou d'une nouvelle garde robe ? Si votre vieille armoire est en bon état, pensez au don. Sinon, merci de déposer vos meubles dans la benne ECOMOBILIER à la déchetterie.

Les textiles, linges et chaussures peuvent bénéficier d'une seconde vie. Pour être recyclés ou réutilisés, ils doivent impérativement être déposés dans les containers dédiés.



## LE SALON - SEJOUR - BUREAU :

Halte au gaspillage ! Chaque année un français jette en moyenne 60 kg de papier. Les gestes utiles : n'imprimez que ce qui est nécessaire et de préférence utilisez le verso des feuilles, envoyez des emails et enfin triez pour permettre le recyclage de tous vos papiers !



Sauf les enveloppes Kraft



En mairie (si elle a conventionné sinon à la déchetterie)



Vos écrans de télévision, ordinateur, lecteur, etc.. vont directement à la déchetterie.

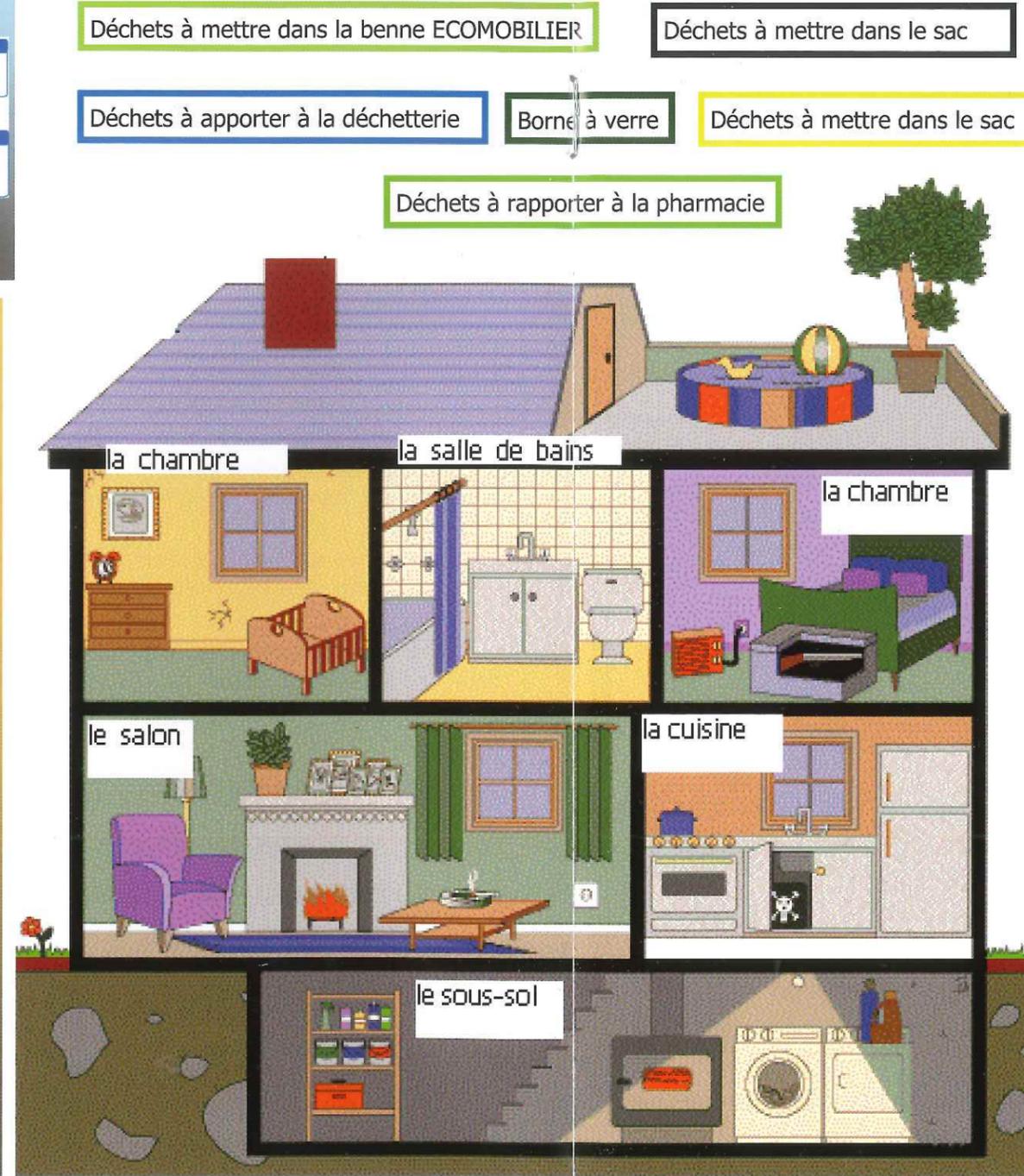
Pour votre mobilier, direction la benne ECOMOBILIER (les déchets acceptés sont à consulter dans notre article\*).



Chauffage, cheminée, barbecue

Combustible liquide et recharges, allume-feu, nettoyant cheminées, alcool à brûler, produit pour ramoner les cheminées.

**LE GARAGE ou SOUS-SOL** : Les déchets « dangereux » appelés DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) ont désormais leur filière de collecte et de traitement appropriée. L'éco organisme ECODDS est chargé de les récupérer en déchetterie. Objectif : sécuriser le traitement de ces déchets toxiques, corrosifs, coupants ou abrasifs. Retrouvez la liste des déchets acceptés dans notre article\*.



**LA SALLE DE BAINS** : Bombes de mousse à raser, flacons de gel douche ou shampoings, laque,... de nombreux emballages sont recyclables. Pensez-y !



Les flacons de parfum vont directement dans la borne à verre



Les cotons démaquillants, maquillage, coton tige, serviettes hygiéniques, tampons, préservatifs, les couches de bébé souillées sont à jeter dans le sac noir.

Et pour vos petits appareils électriques (tondeuse, sèche-cheveux, épilateur, etc...), rappez-les en magasin si vous en achetez des neufs ou déposez-les en déchetterie.

Les médicaments sont à rapporter à la pharmacie.



**LE JARDIN** : dans l'idéal, privilégiez des méthodes douces et naturelles pour l'entretien de vos espaces verts : paillage, compostage, plante couvre-sols. Et pour vos produits dangereux, ayez le réflexe déchetterie ! Les bidons doivent être vidés.

Des composteurs sont en vente à la Communauté de Communes au prix de 25,00€

**LA CUISINE** : S'il y a un lieu où l'on trouve des déchets, c'est bien la cuisine !

Disposez d'un bioseau pour récupérer vos épluchures de fruits, légumes, le marc de café et les sachets de thé et lancez-vous dans le compostage.



Place au tri des bouteilles et flacons plastiques, des emballages carton et en métal.



Les bouteilles, bocaux dans les bornes à verre.



**ENFOUR MOINS = DEPENSER MOINS RECYCLER = RECETTES ASSUREES**

## Les lampes usagées

# Collecte et recyclage des lampes usagées

### Les lampes qui se recyclent

Les lampes qui se recyclent ont des formes très variables, mais elles portent toutes le **symbole "poubelle barrée"**, signifiant qu'elles ne doivent être jetées ni avec les déchets ménagers, ni dans la borne à verre.



Tubes fluorescents (néons), lampes fluo-compactes, lampes à Led, lampes dites "techniques" (lampes sodium haute pression, lampes à iodeure métallique,...), elles sont toutes recyclables !



Lampe fluocompacte



Lampe à LED



Tube fluorescent



Lampes fluocompactes



Lampe à LED



Lampe sodium haute pression

### Que faire de vos lampes usagées ?

**Déposez vos lampes dans votre déchetterie située au lieu dit « Le Porteau » à Châtillon sur Indre** dans les bacs de recyclage aux horaires d'ouverture suivant : lundi et mercredi de 13h00 à 17h00 et le samedi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

**Rapportez vos lampes en magasin :** tout magasin qui vend des lampes a l'obligation de reprendre les lampes usagées de ses clients (commerce de proximité, grande surface, magasin de bricolage, etc.). Liste des magasins disponible sur [www.recylum.com/particuliers/](http://www.recylum.com/particuliers/) ou <http://www.malampe.org/>



### Que deviennent les lampes que vous déposez dans les bacs de recyclage\* ?

**Recyclage**  
87% Verre  
5% Métaux



Fabrication de cadres de vélo, de nouveaux tubes fluorescents...



**Valorisation Energetique**  
2% Plastique

**Neutralisation**  
(stockage dans une installation sécurisée)  
2% Poudres fluorescentes  
0,005% Mercure

**Elimination**  
4% verre, plastiques, métaux...  
(certains matériaux peuvent par exemple être collés ensemble, ils ne sont alors plus recyclables)



Les lampes se recyclent à près de **90%** de leur poids !

### Que deviennent vos lampes usagées ?

**Les lampes sont prises en charge par Récyllum**, l'éco-organisme à but non lucratif qui organise la collecte et le recyclage des lampes usagées en France. La collecte et le recyclage des lampes sont **intégralement financés par l'éco-contribution** que chacun paye en achetant une lampe neuve.

**recylum**  
engagés pour un recyclage responsable



# Les déchets d'ECODDS

## DÉCHETS (CHIMIQUES) : LE BON GESTE, C'EST ALLER EN DÉCHETTERIE

Une fois usagés, les produits chimiques que vous utilisez chez vous peuvent être **dangereux pour votre environnement et votre santé**.

Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, **ne les jetez plus dans les poubelles ou dans les canalisations**.

Déposez vos **déchets chimiques en déchetterie** où ils seront pris en charge en toute sécurité par EcoDDS.

### Déchets des produits d'entretien véhicule



Antigel, filtre à huile, polish, liquide de dégivrage, liquide de refroidissement, anti-goudron.

### Déchets des produits de chauffage, cheminée et barbecue



Combustible liquide et recharges, allume-feu, nettoyant cheminées, alcool à brûler, produit pour ramoner les cheminées.

### Déchets des produits d'entretien piscine



Chlore, désinfectants de piscine.

### Déchets des produits de bricolage et décoration



Peinture, vernis, lasure, pigment couleurs.



Enduit, colle, mastic, résine, mousse expansive.



Paraffine, anti-rouille, white-spirit, décapant, solvant et diluant, vaseline, essence de térébenthine, acétone.

### Déchets des produits spéciaux d'entretien maison



Déboucheur canalisations, ammoniac, soude, eau oxygénée, acides, décapant four, répulsif ou appât, imperméabilisant, insecticide, raticide, rodenticide, produit de traitement des matériaux (dont bois).

### Déchets des produits du jardinage



Engrais non organique, anti-mousses, herbicide, fongicide.

Les déchets ménagers issus de ces produits nécessitent une collecte et un traitement spécifique, qu'ils soient vides ou avec un reste de contenu.  
Ne polluons plus les poubelles, apportons nos déchets chimiques en déchetterie.

Votre **déchetterie** la plus proche :  
Déchetterie « Le Porteau »  
Le Porteau - Châtillon sur Indre

PLUS D'INFOS SUR [www.ecodds.com](http://www.ecodds.com)



SOCIÉTÉ À BUT NON LUCRATIF  
ENGAGÉE DANS LE TRAITEMENT DES  
DÉCHETS CHIMIQUES DES PARTICULIERS

# La benne ECO MOBILIER

Suite à une convention signée entre la Communauté de Communes du Châtillonnais en Berry et Eco Mobilier, une benne spécifique pour le mobilier a été mise en place dans l'enceinte de la déchetterie.

Cette benne est dédiée au ramassage et à la réutilisation des meubles usagés : literie, chaises, tables, canapés, mobilier de jardin... La déchetterie a été équipée de cette benne le 18 octobre 2017 et les objectifs de cette nouvelle installation sont de contribuer à réduire la mise en enfouissement des déchets de meubles, d'obtenir des soutiens pour la collecte de ces tonnages et le versement de soutien financier pour la communication, d'augmenter leur recyclage et de parvenir à valoriser plus de 80% des meubles en déchetterie.



Premiers déchets dans la benne

## Les déchets acceptés



## Les déchets refusés



- > Les autres équipements intérieurs et extérieurs : barbecues...
- > Les bagages
- > Les sièges auto, poussettes, rehausseurs, couffin...
- > Les lampes
- > Les appareils électriques et électroniques (DEEE)



- > Tapis, rideaux, voilages,
- > Vasques de salle de bain et plomberie, robinets

- > Revêtements : Jouets, poussettes, lampes, autres objets de décoration...
- > Baignoires

Tous les équipements techniques de l'habitat : portes, fenêtres, cloisons, parquet, stores, séchoirs...

### Tous nos meubles ont de l'avenir

#### Bois

Le bois peut servir à fabriquer des panneaux de particules et ainsi redevenir un meuble



#### Mousse

La mousse d'un matelas peut être récupérée pour faire des panneaux isolants ou des tatamis de judo



#### Rembourrés

Les canapés peuvent être broyés pour servir de combustible dans les cimenteries



#### Plastiques

Le plastique d'une chaise peut servir à fabriquer des tuyaux



- > Mobilier de commerces : racks, présentoirs, comptoirs...
- > Mobilier de cafés, hôtels, restaurants, campings: tables, chaises, transats...
- > Mobilier de salles de spectacles, stades...
- > Mobilier de bureau ou professionnel : sièges médicaux, bureaux, armoires...

N'hésitez pas à demander la documentation au service des déchets ménagers ou à la télécharger sur notre site :

<http://www.chatillonnais-en-berry.fr/>

**écomobilier**

# Carte d'accès à la déchetterie

Depuis 2014, les habitants, les entreprises privées ou publiques résidants sur le territoire de la Communauté de Communes, sont dotés d'une carte d'accès à la déchetterie « Le Porteau » de Châtillon sur Indre.



**Elle est gratuite mais obligatoire** pour entrer sur le site et **avant de vider vos déchets**. Si vous ne l'avez pas, le gardien ne peut pas vous laisser accéder aux quais de déchargement.

Les usagers doivent respecter les signalisations et consignes de circulation et rester corrects avec les agents d'accueil.

## La récupération des objets dans les bennes est formellement interdite.

Selon l'arrêté 2011347-0001 du 13 décembre 2011 - article 1.1.37 : CHIFFONNAGE : « Les activités de tri des déchets, de chiffonnage et de récupérations sont interdites sur la zone d'exploitation. Elles ne peuvent être pratiquées sur le site que sur une aire spécialement aménagée et conformément à la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement. »

**TITULAIRE**

NOM : \_\_\_\_\_  
PRÉNOM : \_\_\_\_\_  
ADRESSE : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Autorisation d'accès	
2014	2015
2016	2017
2018	

**La déchetterie est accessible sur présentation d'une carte d'accès qui sera tamponnée pour l'année en cours en même temps que la distribution des sacs dans votre commune.**

Une seule carte sera distribuée par foyer.

## Pour les nouveaux arrivants ?

Il suffit de vous présenter au service des déchets ménagers de la Communauté de Communes, 1 Rue Maurice Davallon à Châtillon aux heures d'ouvertures avec :

- \* un justificatif de domicile de moins de 3 mois pour **les particuliers** (*Facture d'eau, d'électricité, de téléphone, avis d'imposition ou certificat de non-imposition, quittance d'assurance pour le logement, titre de propriété ou quittance de loyer.*)
- \* une copie de votre extrait Kbis pour **les entreprises**
- \* une copie de l'inscription au répertoire SIRENE pour les **administrations, les établissements publics ou parapublics**
- \* une attestation de déclaration d'association pour les **associations**.

## Pourquoi contrôler l'accès à la déchetterie ?

En 2016, la Communauté de Communes a payé 117 867,26 € au fonctionnement de la déchetterie. Contrôler l'accès permettra de réserver son usage aux usagers, et donc éviter de prendre les déchets des usagers voisins.

Le tampon apposé sur la carte permet également de savoir si l'utilisateur s'est acquitté du montant de la Redevance.

## Changement d'adresse

**Attention, en cas de déménagement ou d'emménagement, n'oubliez pas de signaler votre changement d'adresse au service Gestion des déchets.**

Si cette information n'est pas transmise, le nouveau locataire ou propriétaire du domicile vacant, qui ne possède pas de carte d'accès en déchetterie, ne pourra pas bénéficier de l'accès à la déchetterie.

Il est donc important d'effectuer votre changement d'adresse dans les 8 jours de votre déménagement (la carte devra être retournée au service déchets ménagers) ou de votre emménagement (l'attribution d'une carte pourra être effectuée).

# CITEO : Fusion d'ECO EMBALLAGES et ECOFOLIO



Ecofolio et Eco-Emballages s'unissent pour offrir de nouveaux services aux entreprises, moderniser le tri et le recyclage, et mobiliser des citoyens. Cette fusion crée un pôle d'expertise, de conseil et d'innovation unique en France pour accélérer le développement de l'économie circulaire.

Une nouvelle page s'ouvre !  
Eco-Emballages et Ecofolio s'unissent et créent



Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits

Rejoignez le mouvement sur [citeo.com](http://citeo.com)

# Les textiles



Tous les textiles (vêtements, linge de maison, chaussures) peuvent être triés et ainsi avoir une seconde vie.

- Ils peuvent être donnés à votre entourage ou à des associations caritatives, par le don de couvertures à la SPA, par exemple.
- Ils peuvent être vendus ou échangés
- Ils peuvent être apportés sur la déchetterie
- Ils peuvent être déposés dans les conteneurs.

Les bornes à textiles sont situées :

- Vet-Box : Rue Nationale et Rue Neuve à Fléré la Rivière,
  - Vet-Box : Rue Flandre Dunkerque à Clion sur Indre.
  - Relais 37 : Déchetterie le Porteau à Chatillon sur Indre
  - AGIR : 12 Rue Jean Lurçat à Chatillon sur Indre
- Parking Intermarché

Quels textiles sont concernés par la collecte?

- ◇ Les vêtements (hommes, femmes, enfants).
- ◇ Les textiles usagés.
- ◇ Les chaussures (par paires).
- ◇ Les sacs à main.
- ◇ Le linge de maison.

Retrouver les points d'apports volontaires en suivant le lien :

<https://www.lafibredutri.fr/je-depose>



**TOI AUSSI TU TE RECYCLES ?**

**OFFREZ une 2<sup>ème</sup> VIE à vos textiles, linges de maison et chaussures MÊME USÉS ou DÉCHIRÉS !**

**Comment bien trier ?**  
Tous les vêtements et le linge se déposent PROPRES et SECS, même s'ils sont usés. Les chaussures s'attachent PAR PAIRE. Tout est placé dans un SAC BIEN FERMÉ.

**Ne pas déposer d'articles HUMIDES.**

**Où déposer ses TLC ?**  
Dans un des Points d'Apport Volontaire portant ce logo →  
Comment trouver le plus proche ? C'est simple, il suffit d'aller sur le site [www.lafibredutri.fr](http://www.lafibredutri.fr)

**Pourquoi est-ce utile ?**  
Les TLC collectés créent des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux.

**CELA PERMET :**

- de transformer les TLC usagés en nouvelles matières et produits : chaises, isolants, fil, revêtements de sol...
- de diminuer la consommation de ressources naturelles
- de créer de nouvelles activités et des emplois

100% REUTILISATION & RECYCLAGE

Processus: Dépôt à un PAV → Collecte → Tri → Recyclage → Reutilisation

# Les papiers

Oui, c'est facile

Oui, c'est vraiment recyclé

Oui, c'est utile

Tous mes papiers se trient et se recyclent !

Inutile de les comprimer ou de les déchirer, d'enlever les agrafes, les spirales, etc. Elles seront retirées lors du recyclage.



Journaux - Magazines



Publicités - Prospectus



Catalogues - Annuaire



Cahiers - Bloc-notes



Courriers - Enveloppes



Tous les autres papiers



Il suffit de les déposer dans le conteneur de recyclage mis à disposition par votre mairie.



**1. Transport**

Les papiers que vous triez sont transportés dans un centre de traitement.



**2. Tri**

Des professionnels séparent les papiers des autres matériaux à recycler.



**3. Transformation**

Dans l'usine de recyclage, les vieux papiers sont transformés en pâte à papier pour être nettoyés.



**4. Fabrication**

Les bobines de papier ainsi produites sont utilisées pour fabriquer de nouveaux documents.

C'est bon pour l'environnement

la production de papiers recyclés consomme en moyenne :  
**3 fois moins d'énergie\***  
et  
**3 fois moins d'eau\***  
(par rapport à celle de papiers issus de fibre vierge).

C'est bon pour l'emploi

+ de **90 000** emplois en France non délocalisables\*

(de la préparation de la matière première à la production, en passant par la collecte et le tri).



Le nouveau nom d'Eco-Emballages et Ecofolio

\* Sources : Copacel, Ecobio, FEDEREC, FIMEC, UNIC

► Bon à savoir : les papiers sales comme les papiers d'hygiène (mouchoirs, serviettes en papier etc.) et les papiers au contact d'aliments (viande, poisson, fromage, etc.), se jettent avec les ordures ménagères.

# Distribution des sacs

DATE	COMMUNE	LIEU	HORAIRES
MARDI 16 JANVIER	ARPHEUILLES	MAIRIE	9h00 - 12H00
LUNDI 15 JANVIER	SAINT MEDARD	MAIRIE	8H00 - 12H00 / 14H00 - 18H00
MARDI 16 JANVIER	FLERE LA RIVIERE	SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL	9H00 - 12H00 / 14H00 - 18H00
LUNDI 22 JANVIER	PALLUAU SUR INDRE	MAIRIE	9H00 - 12H00 / 14H00 - 17H00
MARDI 23 JANVIER	MURS	MAIRIE	9H00 - 12H00
SAMEDI 20 JANVIER	ST CYRAN DU JAMBOT	MAIRIE	9H30 - 12H00
VENDREDI 19 JANVIER	LE TRANGER	MAIRIE	8H30 - 12H00
VENDREDI 26 JANVIER	CLERE DU BOIS	ANCIENNE CANTINE	13H30 - 17H00
SAMEDI 10 FEVRIER			8H30 - 12H00
MARDI 23 JANVIER	CHATILLON SUR INDRE	ESPACE TIVOLI	9H00 - 12H00 / 14H00 - 18H00
MECREDI 24 JANVIER			
JEUDI 25 JANVIER			
LUNDI 22 JANVIER	CLION SUR INDRE	SALLE FLANDRE DE DUNKERQUE	9H00 - 12H00 / 14H00 - 18H00
MARDI 23 JANVIER			

L'attribution des sacs est réalisée en fonction du nombre de personnes dans le foyer ou de la catégorie professionnelle. Aucune distribution ne sera faite si vous n'êtes pas inscrits auprès de la CDC, ou si vous n'avez pas régularisé votre facture. Pensez à prendre votre carte déchetterie le jour de la distribution pour la faire tamponner.

## Jour de collecte

## Rattrapage de collecte

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Clion St Médard Le Tranger	Arpheuilles Palluaud sur Indre	St Cyran du Jambot Châtillon (écarts)	Châtillon (centre)	Fléré la Rivière Cléré du Bois Murs

JOURS FERIES	JOURS RATTRAPES
Lundi 1er Janvier	Mardi 02 Janvier
Lundi 02 Avril	Mardi 03 Avril
Mardi 1er Mai	Lundi 30 Avril
Mardi 08 Mai	Lundi 07 Mai
Jeudi 10 Mai	Vendredi 11 Mai
Lundi 21 Mai	Mardi 22 Mai
Mercredi 15 Août	Mardi 14 Août
Jeudi 1er Novembre	Mercredi 31 Octobre
Mardi 25 Décembre	Mercredi 26 Décembre
Mardi 1er Janvier 2019	Mercredi 02 Janvier 2019

### Dépôts des sacs :

Ils doivent être déposés sur le bord de la voirie ou sur un point de regroupement la veille au soir (après 21h00)

**Pour les conteneurs et poubelles,** privilégiez les sacs noirs, les sacs jaunes peuvent rester à l'extérieur.

## Collecte des encombrants

PRINTEMPS	COMMUNES	Date limite d'inscription
Lundi 23 Avril	Clion - St Médard Le Tranger	Vendredi 13 Avril de 9h00 à 12h00
Mardi 24 Avril	Arpheuilles - Palluaud sur Indre	Lundi 16 Avril de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
Mercredi 25 Avril	Saint Cyran du Jambot - Châtillon (écarts)	Mardi 17 Avril de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
Jeudi 26 Avril	Châtillon (centre)	Mercredi 18 Avril de 9h00 à 12h00
Vendredi 27 Avril	Fléré la Rivière - Cléré du Bois - Murs	Jeudi 19 Avril de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

## La Déchetterie "Le Porteau"

### HORAIRES D'OUVERTURE

**Lundi et Mercredi de 13 h à 17 h**  
**Samedi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h**

### JOURS DE RATTRAPAGE DES JOURS FERIES :

- Lundi 1er Janvier au Mercredi 03 Janvier de 8h à 12h
- Lundi 02 Avril au Mercredi 04 Avril de 8h à 12h
- Lundi 21 Mai au Mercredi 23 Mai de 8h à 12h
- Samedi 14 Juillet au Lundi 16 Juillet de 8h à 12h et le Mercredi 18 Juillet de 8h à 12h
- Mercredi 15 Août au Lundi 13 Août de 8h à 12h

### Interdiction de récupérer des objets dans les bennes

Selon l'arrêté 2011347-0001 du 13 décembre 2011 - article 1.1.37 : CHIFFONNAGE : « Les activités de tri des déchets, de chiffonnage et de récupérations sont interdites sur la zone d'exploitation »



Réalisé par nos soins et imprimé par COLOR 36 à Villedieu sur Indre - Imprimé sur papier recyclé. Ne pas jeter sur la voie publique. Ce bulletin se recycle et se dépose dans le sac jaune.

**Inscription sur rendez-vous au 02.54.38.99.70**  
**Au-delà de la date limite, la collecte ne pourra plus être programmée, ni effectuée.**